

Bulletin de liaison - VOLUME XVII - N° I – septembre 2015

Ce qui se prépare pour 2015-2016

par Mona Greenbaum, directrice, Coalition des familles LGBT

Encore une fois, au début de l'année scolaire, j'aime présenter aux anciens et nouveaux membres un survol de la Coalition des familles LGBT, de même qu'un aperçu des enjeux importants pour les familles pour l'année à venir. Après tout, le bien-être de notre communauté et de nos familles est au cœur de notre mission.

La Coalition a une signification différente pour différentes personnes. Pour certaines, la Coalition des familles LGBT est comme un vieil ami de la famille. Quelqu'un qui a toujours été là pour les familles LGBT.

Pour vous, nos membres de longue date, lorsque vous songez au groupe, vous vous dites qu'il s'agit du groupe :

- qui a obtenu l'égalité juridique des droits des familles de parents homosexuels par un travail de coordination à l'Assemblée nationale;
- qui a fait pression aux paliers législatif, juridique et institutionnel pour obtenir l'accès aux cliniques de fertilité et à l'adoption par l'entremise de la banque mixte;
- qui, chaque année, rassemble des centaines de personnes pour une grande partie de sucre et un gigantesque pique-nique;
- qui a donné une visibilité à nos familles par des centaines d'entrevues médiatiques accordées au fil des ans.

Pour celles et ceux qui se sont joints à nous plus récemment, il s'agit du groupe :

- qui organise des ateliers et des fins de semaine intensives pour les futurs parents LGBT;
- qui fournit des renseignements sur les plans juridique et social de même qu'une plateforme d'échange au sujet du caractère unique de nos familles par des conférences, des groupes de discussion et des ressources en ligne;
- qui participe aux activités de la Fierté durant l'été;
- qui organise des activités spécifiques aux familles de parents trans;
- qui organise des activités amusantes de moindre envergure (du roller derby, des ateliers de massage pour bébé, des parties de quilles chez Darling, du vélo, des activités de camping, des parties de hockey, etc.).

Ce que bon nombre d'entre vous ignorent, c'est que :

Chaque année, nous animons des ateliers avec des milliers de professionnelles et professionnels, particulièrement celles et ceux qui travaillent dans les écoles, pour les aider à combattre l'homophobie, la transphobie et le harcèlement fondé sur le genre, et pour faire la promotion de l'inclusion de la diversité familiale.

Nous animons présentement des ateliers dans les 12 facultés d'éducation de la province. Nos nouvelles ressources en ligne (www.famillesLGBT.org/outils) sont une bonne valeur ajoutée pour une nouvelle génération d'enseignantes et enseignants qui seront mieux équipés pour traiter d'homophobie, de transphobie et de harcèlement fondé sur le genre, et pour mieux comprendre la réalité de nos familles. Ce travail aura évidemment des répercussions sur l'expérience scolaire de nos jeunes.

De plus, parce que nous sommes le seul groupe de défense des familles LGBT de toute la province (et un des deux seuls au Canada), voici quelques dossiers importants sur lesquels nous travaillerons cette année :

La procréation médicalement assistée, la maternité de substitution et l'adoption : Un comité du ministère de la Justice vient de publier un rapport de 616 pages qui recommande la réforme de la loi sur la famille. La maternité de substitution, la procréation médicalement assistée et l'adoption sont des enjeux importants qui sont couverts par ce document. Les recommandations de ce rapport pourraient éventuellement mener à un projet de loi et nous devons de toute évidence suivre attentivement des enjeux afin de nous assurer que les nouvelles législations reflètent la diversité de nos structures familiales et les besoins spécifiques de nos enfants.

Le Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie : Depuis 2003, la Coalition des familles LGBT travaille en collaboration étroite avec les représentants du gouvernement pour développer et mettre en place des mesures concrètes pour traiter des besoins de notre communauté. Le premier plan d'action gouvernemental 2011-2016, le résultat de ce travail arrive bientôt à échéance et bien qu'il y ait eu un certain nombre de réalisations, il reste encore de nombreux domaines où le travail reste à faire. Cette année, la Coalition sera directement impliquée dans la création du prochain plan quinquennal.

Les droits des trans : Les familles trans sont présentement confrontées à des problèmes comme celui de l'accès à la parentalité (par exemple, la discrimination dans les cliniques de fertilité), de même que l'obtention de documents légaux qui reflètent la réalité des familles trans. Outre le travail accompli pour faire évoluer les lois et éduquer les travailleurs de la santé et des services sociaux, nous serons impliqués dans une requête en justice pour modifier la façon dont les parents trans sont reconnus sur les certificats de naissances de leurs enfants.

Comme toujours, nous garderons à l'œil tous ces enjeux et participerons aux interventions médiatiques, consultations et pressions politiques pour faire entendre nos voix.

Enfin et surtout...

Le financement : Dans l'immédiat, notre point de mire doit être le financement de notre propre organisation. Chaque année, notre organisation prend de l'expansion et nos besoins financiers sont de plus en plus importants. Bien que nous n'ayons cessé de rencontrer des représentants de divers paliers gouvernementaux et organismes pour leur faire part du besoin d'un financement plus important de notre organisation, nous faisons malheureusement les frais des « mesures d'austérité ». Nous avons donc désespérément besoin de VOUS. Payer votre adhésion rapidement en ligne <http://www.familleslgbt.org/membership.php?lang=fr> et (encore mieux!) faire un don sont des façons de vraiment nous aider à continuer nos activités. Votre aide, comme toujours, nous permet de poursuivre notre travail important pour nos familles et particulièrement pour nos enfants.

Dans l'espoir de vous croiser cette année!

.....
Vous voulez écrire pour le bulletin? Envoyez vos articles, en tout temps, à info@famillesLGBT.org ou par la poste à CF-LGBT, 110, rue Ste-Thérèse, bureau 405, Montréal (Québec) H2Y 1E6
.....

Les nouvelles en bref

Les nouvelles du Québec

8 juin 2015 – Le régime québécois du Droit de la famille devrait être réformé dans le but de mieux refléter les nouvelles réalités sociales, rapporte un comité de 10 experts mandaté par le gouvernement. Le groupe a publié un rapport de 600 pages comprenant 82 recommandations qui demandent des réformes en profondeur de la loi sur la famille.

Au nombre de ces recommandations se trouve un régime parental obligatoire, qui décrirait les obligations des conjointes et conjoints avec enfants nés hors des liens du mariage, à la suite d'une séparation. Présentement, seuls les conjointes et conjoints mariés ont des obligations réciproques à la suite de la dissolution d'une relation. Le rapport suggère qu'un parent en désavantage économique ait le droit de réclamer une compensation pour le temps passé à prendre soin des enfants plutôt que de poursuivre une carrière. La compensation serait établie selon un montant fixe et non une pension alimentaire payée par l'ancien conjoint.

« L'enfant est la responsabilité commune des deux parents, a dit Alain Roy, un notaire qui a été président du comité d'experts. Les désavantages économiques qui viennent du fait d'être parent ne devraient pas être le lot d'un seul parent, peu importe ce qui arrive durant une union de fait ou un mariage. »

Le comité d'experts a été organisé à la suite de la séparation médiatisée d'une femme et de son conjoint de fait, un important homme d'affaires du Québec qui prétendait ne pas devoir lui verser de pension alimentaire puisqu'ils n'avaient jamais été mariés sur le plan juridique. L'affaire a été connue sous le nom de *Éric c Lola*, puisque les deux personnes ne pouvaient être identifiées selon une ordonnance du tribunal dans le but de protéger l'identité de leurs trois enfants. L'affaire a été portée devant la Cour suprême du Canada où, en janvier 2013, le plus haut tribunal a tranché par une mince majorité que le Québec n'a pas à conférer aux conjointes et conjoints de fait les mêmes droits qu'aux couples mariés.

Un comité d'experts a été mis sur pied en avril 2013 et le rapport final considère les lois de la famille dans leur ensemble – incluant les droits et obligations des conjoints et des parents.

Le rapport suggère que les couples sans enfants aient la liberté de choisir l'entente contractuelle qui définit leur relation, que ce soit selon l'union de fait ou le mariage. Les experts ont également suggéré d'abroger la notion d'union civile, qui existe depuis 2002.

De plus, le comité recommande d'abroger la confidentialité des dossiers d'adoption et de reconnaître le droit des enfants de connaître leurs origines – que ce soit à la suite d'une adoption ou d'une procréation médicalement assistée.

Le rapport recommande également de reconnaître officiellement les ententes contractées entre les mères porteuses et les couples qui cherchent à concevoir. Présentement, les ententes contractées entre les couples et les mères porteuses n'ont aucune force de loi. Rien n'empêche l'une ou l'autre des parties de changer d'idée à n'importe quelle étape du processus, sans aucune conséquence. L'article 541 du Code civil du Québec indique que « toute convention par laquelle une femme s'engage à procréer ou à porter un enfant pour le compte d'autrui est nulle de nullité absolue ». Cela laisse quelques questions importantes en suspens : Qu'advient-il de l'enfant? Qui en est responsable?

Le rapport suggère des directives pour la mise en place d'ententes au sens de la loi entre une mère porteuse et les parents intendés.

La ministre québécoise de la Justice, Stéphanie Vallée, a déclaré que le rapport allait aider à guider le gouvernement dans sa réflexion sur les changements à annoncer dans les prochains mois dans le but de moderniser les lois.

10 juin 2015 – Le gouvernement du Québec dépose deux projets de loi attendus depuis longtemps à l'Assemblée nationale et a annoncé un plan d'action pour combattre la violence extrémiste dans la province.

Le projet de loi 62, sur la neutralité religieuse, propose un nombre de mesures qui doivent être prises en compte lorsqu'il est question d'accorder un accommodement sur un fondement religieux et stipule que les services publics doivent être rendus et reçus par des personnes au visage découvert.

Le projet de loi 59 propose l'interdiction de discours haineux et de discours incitant à la violence et de diffuser publiquement des discours haineux ou des discours incitant à la violence qui visent un groupe de personnes qui présentent une caractéristique commune identifiée comme un motif de discrimination interdit en vertu de la *Charte des droits et libertés de la personne*.

La ministre de la Sécurité publique, Lise Thériault, et la ministre de l'Immigration, Kathleen Weil, ont également présenté un plan en 59 points visant à prévenir, détecter et agir contre ceux qui considèrent ou qui sont sur le point de commettre des actes de violence idéologique. Le soi-disant « plan d'action » pour combattre l'extrémisme violent comprend une escouade policière pour la surveillance des plateformes de médias sociaux et un centre pour lutter contre la radicalisation basé à Montréal.

Le projet de loi 59 pourrait potentiellement avoir un impact sur la communauté LGBT du fait que cela donnerait à la Commission des droits de la personne du Québec la capacité de faire ses propres enquêtes sur les personnes qu'elle suspecte de prononcer des discours haineux et incitant à la violence. Le projet de loi cherche à créer des lois spécifiques au Québec sur les discours haineux en dehors du Code criminel, alors que les personnes reconnues coupables pourraient se retrouver devant le Tribunal des droits de la personne et devoir payer une amende allant jusqu'à 10 000 \$. La Commission fait respecter la *Charte des droits et libertés de la personne*.

Le projet de loi permettrait également au gouvernement de retirer une partie ou l'ensemble du financement de certaines écoles si le personnel « tolère » les discours haineux incitant à la violence.

La Coalition des familles LGBT a présenté un mémoire sur ce sujet à l'Assemblée nationale le 18 août 2015.

24 août - Une Montréalaise serait devenue la première transsexuelle québécoise à obtenir la garde partagée de son enfant devant les tribunaux. La Cour supérieure a déterminé que la femme – une professionnelle de la santé qui a entrepris sa transition sexuelle il y a huit ans – pouvait assumer la garde de son enfant de 9 ans même si ce dernier éprouve un certain malaise devant la transformation de son père biologique, et que l'autre parent n'accepte pas la situation.

Dans sa décision, le juge Pierre Nollet, de la Cour supérieure, en se basant sur les rapports de spécialistes, accorde la même capacité parentale aux deux parents.

Selon Jean-Sébastien Sauvé, chargé de cours en droit à l'Université de Montréal et spécialiste du domaine, il s'agit d'un jugement important. « C'est la première fois qu'on a une décision qui clairement dit que l'intérêt de l'enfant commande que la relation avec son parent trans soit valorisée ». Il s'agirait aussi du premier jugement qui accorde la garde partagée à un parent transsexuel. Selon M. Sauvé, cette décision rassurera des individus qui craignent d'être séparés de leurs enfants s'ils entament un changement de sexe.

Les nouvelles Canadiennes

25 juin 2015 – Le long des autoroutes et au sommet des édifices de Port Louis à l'île Maurice, des panneaux d'affichage arborant des couples de gais et de lesbiennes et une femme trans demandent aux passants de mettre fin à la discrimination et à la haine. Dans le métro de Kiev en Ukraine, des publicités présentant un téléphone arc-en-ciel invitent les personnes LGBT qui ont besoin d'aide et de soutien à téléphoner à un service de téléassistance gratuit. À San José au Costa Rica, les policiers participent à des formations de sensibilité dans leur approche de la communauté LGBT.

Quel est le lien entre ces initiatives de défense des droits des LGBT? Elles reçoivent toutes un financement du Fonds canadien d'initiatives locales (FCIL), un budget de 14 M\$ distribué par les ambassades canadiennes à des organismes non gouvernementaux pour la promotion des droits de la personne dans des endroits particulièrement préoccupants pour le gouvernement canadien. Pour l'année financière 2014-2015, le gouvernement a choisi d'inclure les droits de la personne LGBT et l'inclusion comme domaine de financement prioritaire.

En tout, 44 organismes d'au moins 34 pays du monde entier ont reçu 886 000 \$ du gouvernement canadien pour la promotion de projets locaux. Pour le moment, il n'est pas clair si le gouvernement canadien prévoit reconduire le financement de ces programmes de défense des droits des personnes LGBT par l'entremise du FCIL. Son inclusion dans le programme 2014-2015 est une décision de l'ancien ministre des Affaires étrangères John Baird, qui a quitté la vie politique plus tôt cette année.

7 juillet 2015 – Le Sénat a laissé le projet de loi C-279, sur les droits des personnes transgenres, mourir au feuillet. Le débat sur l'adoption du projet de loi a délibérément été retardé par le leader du Sénat Claude Carignan, ce qui l'a tué.

Le projet de loi privé du député néodémocrate Randall Garrison aurait ajouté l'identité de genre aux dispositions du Code criminel et de la Loi canadienne sur les droits de la personne, élargissant la protection contre les crimes haineux aux personnes transgenres.

La trajectoire tortueuse du projet de loi C-27 est révélatrice du côté sombre de notre société. Un projet de loi semblable (le C-389) avait été introduit à la Chambre des communes par l'ancien député Bill Siksay en 2009, et avait réussi à passer en troisième lecture en 2010, mais le Parlement avait été dissout avant d'arriver devant le Sénat. Il avait été réintroduit en 2011 par Garrison, et avait été adopté en 2013 avec l'appui de 18 députés conservateurs, dont le défunt Jim Flaherty et le ministre de l'époque John Baird. Toutefois, Stephen Harper y était fermement opposé, tout comme la majorité du caucus conservateur. Le projet de Loi a par la suite été présenté devant le Sénat, où il a amassé de la poussière pendant 20 mois. Puis, il a été éviscéré par les sénateurs conservateurs plus tôt cette année. Avec le Sénateur Don Plett à la charge, le Sénat a amendé le projet de loi pour exempter les lieux comme les prisons, les centres de crise et les toilettes publiques de sa protection, en se fondant sur la notion démodée que les femmes trans ne sont que des hommes travestis.

Bref, après six ans de travail acharné pour intégrer les droits et les protections des personnes transgenres à la Loi canadienne sur les droits de la personne et le Code criminel, le Sénat a écrasé le projet de loi. Grâce à des législateurs non élus, les personnes trans demeurent vulnérables à la discrimination ouverte et même à la violence physique au Canada simplement en raison de qui elles sont, sans protection légale ou disposition sur les crimes haineux dans le Code criminel.

23 juillet 2015 – Le ministère des Services communautaires de la Nouvelle-Écosse lance une campagne sur les médias sociaux dans un effort pour inciter les membres de la communauté LGBT à devenir parents de famille d'accueil. La campagne, intitulée Foster Parents: It Takes All Kinds [Parents de familles d'accueil : il en faut de tous les genres], a été lancée à l'occasion de la semaine de la Fierté d'Halifax.

« Nous avons remarqué au cours des dernières années qu'il semble y avoir un malentendu au sein des membres de la communauté – particulièrement chez les personnes de la communauté LGBT – qu'ils ne sont peut-être pas appropriés ou qu'ils ne pourraient pas être considérés comme parents d'accueil », a dit Joanne Bernard, ministre des Services communautaires. Nous voulions vraiment corriger ce malentendu et y mettre un terme. »

Madame Bernard affirme que les parents d'accueil en Nouvelle-Écosse se font vieillissants et qu'il est temps que des « adultes responsables » se présentent. Elle soutient que des personnes de toutes ethnicités, toutes origines – peu importe la situation de famille – devraient songer à proposer leur candidature.

Le mariage gai – un historique

26 mai 2015 – Le **Canada** célèbre le 10^e anniversaire de la *Loi sur le mariage civil*.

4 juin 2015 – Un tribunal fédéral annule l'interdiction de l'île de **Guam** (un territoire américain de la Micronésie dans le Pacifique occidental) du mariage entre des partenaires de même sexe.

12 juin 2015 – Certains officiels de la cour pourront refuser de se traiter des mariages homosexuels en **Caroline du Nord** s'ils invoquent une « objection religieuse sincère ». Le projet de loi 2 du Sénat est entériné, alors que la Chambre législative vote pour déroger au veto du gouverneur sur ce projet de loi. La loi stipule que les officiels de la cour qui invoquent une « objection religieuse sincère » et se récusent pour traiter des mariages devront cesser toutes responsabilités liées au mariage, homosexuel et hétérosexuel, pendant au moins six mois. Le juge en chef de la cour de district ou le registraire des actes – deux officiels élus – les remplacera au besoin.

13 juin 2015 – Dans une décision à caractère non obligatoire, la Cour suprême de justice de la Nation du **Mexique** tranche qu'il était inconstitutionnel de refuser aux couples homosexuels le droit de se marier. Les juges ne décident pas si les interdictions doivent être révoquées dans des États individuels, mais proposent une « thèse jurisprudentielle » aux États du Mexique. La thèse stipule que toute loi étatique qui considère le but du mariage comme la « procréation et/ou définit le mariage comme une union d'un homme et d'une femme est inconstitutionnelle ».

Les juges et les tribunaux des États individuels peuvent maintenant tenir compte de la thèse si une affaire de mariage se présente dans leur juridiction. Un petit nombre des 31 États du Mexique ont déjà légalisé l'égalité du mariage, de même que la capitale et plus grande métropole du pays, Mexico.

20 juin 2015 – Des centaines de milliers d'**Italiens** se rassemblent à Rome pour manifester contre les unions homosexuelles et l'enseignement de théories des genres à l'école. La manifestation survient alors que le Sénat italien étudie un projet de loi sur l'union civile, que le premier ministre Matteo Renzi aimerait voir passer au vote dans les prochaines semaines. L'appel à l'Italie d'emboîter le pas à ses voisins de l'Europe occidentale au sujet de cet enjeu est de plus en plus important depuis que l'Irlande a voté massivement pour le mariage homosexuel en mai.

22 juin 2015 – L'**île Pitcairn**, où vivent 48 personnes, adopte une loi sur le mariage homosexuel, même si aucun couple homosexuel n'a demandé le droit de s'épouser. L'île Pitcairn, qui est parfois considéré le plus petit pays du monde en matière de population, a dans les faits adopté une loi qui est entrée en vigueur le 15 mai, mais en raison des problèmes techniques de son site web, la décision n'avait pas été mise en ligne.

24 juin 2015 – Des couples gais de l'**Irlande du Nord**, frustrés par le refus de leurs politiciens de reconnaître l'égalité du mariage, vont maintenant contester l'interdiction par la voie judiciaire. Grainne Close et Shannon Sickles, de même que Chris et Henry Flanagan-Kane, demandent une révision juridique de l'interdiction, dans l'espoir d'équilibrer les lois sur le mariage dans l'ensemble du Royaume-Uni.

L'Irlande du Nord est la seule partie du Royaume-Uni et de l'Irlande à ne pas reconnaître actuellement le mariage homosexuel. L'Irlande du Nord a rejeté la proposition du mariage homosexuel à quatre reprises.

Gavin Boyd, le gestionnaire responsable des politiques du groupe de défense des droits des LGBTI Rainbow Project, dit que la communauté LGBTI de l'Irlande du Nord n'a pas eu le choix que de demander l'égalité par la voie juridique. Boyd a dit que « l'Assemblée de l'Irlande du Nord ne semble pas être en mesure de voter le droit au mariage homosexuel par elle-même, alors l'enjeu doit être porté devant les tribunaux. Nous savons que les tribunaux semblent être la façon la plus efficace d'harmoniser les lois dans l'ensemble du Royaume-Uni ».

26 juin 2015 – La Cour suprême des **États-Unis** entre dans l'histoire alors que le plus haut tribunal décide que les couples homosexuels ont le droit constitutionnel de se marier légalement dans **tous les 50 États de Porto Rico**. À l'extérieur de la Cour supérieure, les défenseurs de l'égalité du mariage ont applaudi la décision, et la chorale Gay Men's Chorus de Washington a entonné l'hymne national.

L'annonce de la décision de 5 contre 4 dans l'affaire *Obergefell c. Hodges* a eu l'effet d'une bombe dans toutes les formes de médias sociaux, alors que les nouvelles se répandent dans le monde entier en quelques seconds. À l'annonce de la décision, des dizaines de couples homosexuels se sont précipités vers les palais de justice, les greffiers et les bureaux gouvernementaux dans l'espoir d'unir leur destinée.

Dans sa décision, le tribunal indique que la Constitution des États-Unis exige en effet que les États reconnaissent les mariages homosexuels, rejetant ainsi les interdictions existantes dans les 13 États et Porto Rico et exigeant que chaque État de la nation reconnaisse l'égalité du mariage.

Le juge Anthony Kennedy a rédigé la décision, maintenant que le 14^e Amendement exige qu'un État délivre un permis de mariage entre deux personnes de même sexe : « La nature de l'injustice veut que nous n'en soyons peut-être pas témoins de notre temps. Les générations qui ont rédigé et ratifié la Déclaration de droits et le 14^e Amendement ne présumaient pas connaître la mesure de la liberté dans toutes ses dimensions. Elles ont donc confié aux générations futures le besoin de protéger le droit de toute personne de profiter de la liberté dans toute sa signification. »

Le juge en chef John Roberts et le juge Antonin Scalia s'y sont opposés, de même que le juge Clarence Thomas et le juge Samuel Alito.

Le président Obama a fait l'annonce suivante dans la roseraie de la Maison-Blanche : « Notre pays a été fondé sur le principe fondamental que nous sommes tous nés égaux. Le projet de chaque génération est de bâtir des ponts entre la signification de ces fondements et les réalités changeantes. Sans jamais cesser de s'assurer que ces mots sont vrais pour chaque Américain. Le progrès dans cette quête se fait généralement à petits pas, parfois on avance un peu, parfois on recule, grâce aux efforts incessants de citoyens dévoués. Et parfois, il y a des journées comme celle-ci où cet effort lent et continu est récompensé par la justice qui agit comme un coup de canon. Ce matin, la Cour suprême a reconnu que la Constitution garantit l'égalité du mariage. Ainsi, il a été réaffirmé que tous les Américains ont droit à une protection égale par la loi. »

Jim Obergefell, le demandeur désigné dans cette affaire, a dit aux journalistes à l'extérieur du tribunal : « Maintenant, finalement, l'Ohio reconnaîtra notre mariage, et surtout, l'égalité du mariage sera reconnue dans tous les États du pays. J'espère que l'expression « mariage homosexuel » deviendra une chose révolue et qu'à partir de maintenant, il ne sera question que de « mariage »; notre pays s'en portera mieux. L'État de l'Ohio, l'État où je vis, travaille et paie des impôts depuis presque toute ma vie continue de militer contre mon droit de faire inscrire mon nom sur le certificat de décès de John. Aucun Américain ne devrait subir une telle indignité. Voilà pourquoi John et moi, et les quelque 30 autres demandeurs de la poursuite avons décidé de nous battre. Les quatre mots gravés sur la devanture de la Cour suprême — Equal Justice Under Law [Justice égalitaire sous la protection de la loi] — s'appliquent également à nous. »

« Aujourd'hui, je ne pourrais pas être plus fier de mon pays, plus reconnaissant envers la mémoire de mon défunt mari John, et plus redevable aux incroyables avocats, défenseurs et codemandeurs qui ont rendu possible cette journée historique. Le fait que l'État que je considère comme le mien depuis longtemps reconnaisse finalement mon mariage à l'homme que j'ai honoré et chéri pendant plus de vingt ans est une incroyable consécration – une victoire que je suis fier de partager avec d'innombrables couples du pays. Merci à la Cour suprême, une période de grande injustice de ce pays est maintenant révolue, mais il est également évident, aujourd'hui, qu'il reste encore beaucoup de travail à accomplir. Tant et aussi longtemps que la discrimination envers les personnes gaies, lesbiennes, bisexuelles et transgenres est tolérée – que ce soit lors des demandes de permis de mariage, la recherche de l'équité au travail, ou le combat pour un traitement égal au restaurant ou dans le commerce –, nous n'aurons pas encore obtenu la justice égalitaire garantie par la loi. Toutefois, la victoire d'aujourd'hui démontre que tout est possible, et je ne pourrais être plus optimiste au sujet de l'aptitude de ce pays à s'améliorer. »

La décision historique infirme le jugement de novembre 2014 de la Cour d'appel pour le sixième circuit de Cincinnati en Ohio qui avait confirmé les interdictions de mariage dans le Kentucky, le Michigan, l'Ohio et le Tennessee.

8 juillet 2015 – Dans une tentative de légaliser le mariage homosexuel, 455 **Japonais** LGBT et leurs alliés déposent une requête devant la Fédération des associations juridiques du Japon affirmant que le refus de leur pays de reconnaître le mariage homosexuel est une violation de leurs droits de la personne.

9 juillet 2015 – Les couples homosexuels affluent dans les bureaux de l'état civil du **Chili** pour organiser les premières unions civiles depuis l'autorisation émise par le pays en avril. Les premières cérémonies d'union civile seront célébrées en octobre, et même si la communauté LGBT du Chili se bat toujours pour le droit au mariage, plusieurs de ses membres considèrent cela comme la première étape vers l'égalité complète des droits pour les couples homosexuels.

21 juillet 2015 – La **Cour européenne des droits de l'homme** condamne l'**Italie** pour ne pas avoir reconnu légalement les couples homosexuels et dit que le pays devrait introduire une certaine forme d'union civile pour les couples homosexuels. L'Italie est le seul grand pays de l'Europe occidentale à ne pas reconnaître le partenariat civil ou le mariage homosexuel.

Les nouvelles internationales

1^{er} juin 2015 (The Advocate) Le magazine **américain** *Vanity Fair* dévoile en primeur mondiale un aperçu des photos de Caitlyn Jenner, auparavant connue sous le nom de Bruce, posant pour la célèbre photographe ouvertement lesbienne Annie Leibovitz. Le magazine fait référence à Jenner en utilisant le pronom *elle*. Jenner elle-même a rédigé un gazouillis [tweet] où elle confirme préférer l'utilisation du pronom féminin.

Buzz Kissinger, le collaborateur à la rédaction de *Vanity Fair* et lauréat d'un prix Pulitzer, a obtenu un accès illimité à Jenner et sa famille afin de rapporter en détail ce que le magazine appelle « les tensions, les traumatismes et le courage qui ont fait de Caitlyn la femme qu'elle est aujourd'hui ».

Leibovitz a pris les photos de Jenner dans sa maison de Malibu. Jenner a parlé de manière émotive de son parcours. « Si je m'étais trouvée sur mon lit de mort sans avoir dévoilé ce secret et sans rien faire à ce sujet, j'aurais été allongée en affirmant avoir complètement gâché ma vie. » Dans une vidéo publiée sur le site web de *Vanity Fair*, Jenner explique à ceux qui se rappellent son triomphe olympique ce qu'elle a enduré depuis les Jeux de 1976 : « J'ai sans doute participé aux Jeux olympiques parce que je fuyais beaucoup de choses... Je suis très très fière de ce que j'ai réussi, je ne veux pas déprécier cette réalisation. Les derniers jours passés à réaliser cette séance de photos étaient axés sur ma vie et sur qui je suis comme personne. Cela n'a rien à voir avec une fanfare. Il n'est pas question de déambuler dans la rue alors que tout le monde y va d'un "Bravo, Bruce!" en me tapant sur l'épaule. C'est à propos de ma vie. Bruce a toujours dû raconter des mensonges. Il a toujours vécu dans le mensonge. Chaque jour, il portait un secret. Du matin au soir, Caitlyn n'a pas de secret. »

25 juin 2015 (LGBT Weekly) La fondation de la Human Rights Campaign (HRC) aux **États-Unis** met en avant une nouvelle étude qui a découvert que « la littérature sur les conséquences pour les enfants de parents homosexuels est marquée par le consensus scientifique voulant qu'ils ne présentent "aucune différence" par rapport aux enfants nés d'autres configurations parentales ». Coécrite par des professeurs de l'Université de l'Oregon et de l'Université du Colorado à Denver, l'étude s'est penchée sur 19 000 études et articles publiés en 1977 et 2013.

« Cette nouvelle recherche enfonce un clou supplémentaire dans les arguments scandaleux utilisés pour nier à nos familles LGBT l'égalité juridique, l'équité et le respect que nous méritons, a dit Ellen Kahn, directrice des programmes pour les enfants, les jeunes et les familles de la HRC. La perception ou l'attitude voulant que les familles et les parents homosexuels ne soient pas assez bons ou le soient moins, voilà ce qui nuit vraiment aux enfants, et non pas le fait qu'ils sont deux mamans ou deux papas. Quand des parents homosexuels doivent affronter le mépris d'adversaires homophobes qui ne cessent d'affirmer que les enfants ont besoin "d'une mère et d'un père mariés", rappelons-leur que c'est précisément leur attitude – leurs fausses revendications à propos de nos familles et leur discours anti-LGBT – qui font du mal à nos enfants. »

4 juin 2015 (ILGA News) le gouvernement de la **Colombie** simplifie la procédure de modification du sexe sur les documents officiels. À partir de maintenant, un simple document notarié sera suffisant, à l'instar des procédures nécessaires pour un changement de nom. Cela élimine la nécessité des procédures judiciaires au cours

desquelles les magistrats pouvaient demander différentes vérifications allant des vérifications physiques pour déterminer si les demandeurs avaient subi une procédure de réassignation aux évaluations psychiatriques.

Selon le ministre de la Justice, « chacun de ces tests était extrêmement invasif pour le droit à l'intimité et se fondait sur un préjudice inadmissible. La construction de l'identité sexuelle et de genre est une question qui ne dépend pas de la biologie : c'est beaucoup plus que cela et c'est ce que nous reconnaissons avec cette loi. »

3 juillet 2015 (Time Magazine) Le plus haut tribunal de **France** accorde la reconnaissance juridique aux enfants nés par l'entremise de la maternité de substitution. Il s'agit d'un revirement important qui va faciliter leur vie et qui pourrait mener à une plus grande acceptation des nouvelles formes de famille. La Cour de cassation a décrété que, même si la maternité de substitution demeurera interdite en France, les enfants nés à l'étranger par l'entremise de cette pratique seront maintenant légalement reconnus en France. Des actes de naissance et les moyens immédiats de prouver leur citoyenneté française leur seront octroyés.

Jusqu'à maintenant, les enfants nés dans le cadre d'une maternité de substitution étaient privés de tout lien juridique avec leurs parents et de tout état civil en France. La Cour de cassation a refusé à plusieurs reprises d'accorder une reconnaissance juridique aux enfants nés par l'entremise de la maternité de substitution, affirmant qu'ils étaient nés à l'étranger grâce à un « processus frauduleux ». Ils étaient considérés comme des enfants nés de parents juridiques inconnus puisque leurs actes de naissance étrangers n'étaient pas reconnus. Contrairement aux autres enfants nés à l'étranger d'un parent français, ces enfants ne pouvaient obtenir automatiquement des cartes d'identité ou des passeports, ou s'inscrire au système public de soins de santé ou à d'autres services.

Plusieurs espèrent que cette décision augmentera les options pour les couples infertiles et homosexuels en France. Le plus haut tribunal des droits de la personne en Europe a ordonné au pays de changer la loi relative aux enfants nés dans le cadre d'une maternité de substitution, affirmant que le refus de la France de les reconnaître était « une attaque contre l'identité de l'enfant pour qui la descendance est une composante essentielle ». Les juges du haut tribunal ont dû prendre en compte la décision européenne. Ils ont déclaré que la jurisprudence antérieure était contraire à la Convention européenne des droits de l'homme, et ont par conséquent décidé d'autoriser la transcription des actes de naissance étrangers dans l'état civil français.

Deux affaires séparées menant à la nouvelle décision impliquaient un couple homosexuel et un homme célibataire qui s'était rendu en Russie pour avoir des bébés par l'entremise de mères porteuses. La Cour de cassation a indiqué que les actes de naissance français devront mentionner comme pères les hommes dans les deux cas qui ont des liens génétiques avec les enfants. Les mères indiquées sur l'acte de naissance seront les mères porteuses ayant donné naissance à l'enfant. Les pères non-biologiques n'ont toujours pas de reconnaissance légale.

11 juillet 2015 (Washington Blade) Le dirigeant d'un groupe de pression LGBT du **Paraguay** assiste à une rencontre avec le pape François dans la capitale de ce pays d'Amérique du Sud. Le directeur général de Somosgay, Simón Casal, faisait partie des représentants de 1600 organisations de la société civile paraguayennes qui ont rencontré le souverain pontife à Asunción.

Simón Casal a indiqué que le pape François n'avait pas fait référence « directement » à des questions spécifiquement LGBT, mais qu'« il en avait mentionné d'autres dans lesquelles elles sont incluses ». Selon les informations relayées par les médias, le pontife a sévèrement critiqué les responsables catholiques paraguayens. « Il n'y a pas de citoyennes et de citoyens de première, deuxième ou troisième classe », a déclaré le pape François selon un gazouillis publié par Simón Casal sur son compte Twitter après la rencontre. « La dignité s'applique à tout le monde ».

La Conférence des évêques du Paraguay a invité Simón Casal et d'autres défenseurs des droits LGBT à assister à la rencontre. L'activiste est le seul défenseur des droits LGBT à avoir accepté l'invitation.

13 juillet 2015 (Huffington Post) Grâce à une victoire de 5 à 2 sur le Japon qui a fait exploser les cotes d'écoute, l'équipe de soccer des **États-Unis** remporte haut la main le trophée de la Coupe du monde. La popularité de la Coupe du monde féminine a ainsi amené les athlètes féminines au centre des conversations. Les gens ont pu voir une performance extraordinaire de la part d'une équipe de femmes qui ont non seulement trouvé un point commun, mais qui ont également accepté leurs différences.

À la fin de cet incroyable match, l'avant Abby Wambach s'est précipitée pour embrasser sa femme devant 50 000 personnes. C'était la visibilité d'une championne. Le geste voulait clairement transmettre le message qu'il est possible d'être gai et de pratiquer un sport à un niveau élite.

14 juillet 2014 (Globe and Mail) Le conseil de direction de l'organisation scout **américaine** Boy Scouts of America (BSA) approuve à l'unanimité une résolution qui met fin à l'interdiction totale de la présence de leaders masculins gais et qui permet aux unités scoutistes individuelles de mettre en place leur propre politique relative à cette question qui a longtemps été un sujet de discorde. Les unités parrainées par des églises qui s'opposent au changement pourront maintenir l'interdiction si elles le souhaitent.

En 2013, à la suite d'un débat interne amer, l'organisation scout américaine a décidé d'accepter les jeunes ouvertement gais comme scouts, mais pas les adultes gais comme leaders. En vertu de la nouvelle résolution, les unités scoutistes locales pourront choisir les adultes leaders sans égard à leur orientation sexuelle – une position que de nombreux conseils scouts avaient déjà adoptée au mépris de la politique nationale officielle.

Pour plusieurs raisons, l'organisation scout américaine – comme de nombreuses autres grandes organisations s'adressant aux jeunes – voit une diminution de son nombre de membres depuis plusieurs décennies. Selon l'organisation scout américaine, les BSA comptent actuellement environ 2,4 millions de garçons et environ 1 million d'adultes parmi ses membres.

14 juillet 2015 (Centre d'actualités de l'ONU) Le **Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)** exprime de vives inquiétudes quant aux attaques et à l'incitation à la violence à l'encontre des personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles et transgenres (LGBT) en **Turquie** et demande aux autorités de prendre des mesures actives pour combattre la violence et la discrimination homophobes et transphobes.

« Au cours des deux dernières semaines seulement, les incidents rapportés incluent l'apparition à Ankara d'affiches qui encouragent le meurtre de personnes LGBT; une violente attaque homophobe contre un groupe de jeunes homosexuels de même que le viol, l'agression et le vol commis contre Kemal Ördek, un défenseur des droits de la personne qui a fondé Red Umbrella Sexual Health and Human Rights Association », a indiqué Rupert Colville, le porte-parole du HCDH, aux journalistes à Genève en Suisse.

Il a ajouté que le Haut-Commissariat était « également préoccupé par les allégations voulant que, dans la dernière affaire, des policiers aient banalisé l'attaque, utilisé un langage discriminatoire, tenté de dissuader la victime de porter plainte et n'aient pas offert une protection contre des menaces supplémentaires proférées par les auteurs présumés de l'attaque. »

De plus, a déclaré M. Colville, ces incidents font suite à des rapports indiquant que la police a utilisé une force excessive à l'encontre de personnes qui étaient rassemblées de manière pacifique pour participer au 13^e défilé de la Fierté LGBT d'Istanbul.

17 juillet 2015 (Huffington Post) Seulement deux mois après la légalisation par l'**Irlande** du mariage homosexuel, le pays est maintenant le cinquième (avec l'Argentine, le Danemark, Malte et la Colombie) à reconnaître l'auto-identification de genre. Cette loi nouvellement adoptée permet aux personnes transgenres de plus de 18 ans de changer leur sexe sans intervention de l'état ou médicale.

23 juillet 2015 (Huffington Post) Le sénateur démocrate de l'Oregon Jeff Merkley et le représentant du Rhode Island pour le premier district congressionnel David Cicilline présentent le projet de loi sur l'égalité. Il s'agit de la prochaine grande bataille de la communauté LGBT après la légalisation de l'égalité du mariage par la Cour

suprême des **États-Unis**. La loi modifierait la Civil Rights Act [Loi sur les droits civils] de 1964 pour y ajouter l'orientation sexuelle et l'identité de genre parmi les catégories protégées qui comprennent actuellement la race, la couleur, le sexe, la religion et l'origine nationale. Autrement dit, la loi protégerait les personnes LGBT partout en pays contre la discrimination en matière de crédit, d'éducation, d'emploi, de logement, d'aide financière fédérale, de sélection de juré et de lieux publics.

Comme ses auteurs l'ont admis, il est peu probable que le projet de loi franchisse l'étape du Congrès présentement contrôlé par le Parti républicain, mais ils espèrent qu'il provoquera un dialogue qui mènera éventuellement à son adoption

La Loi sur l'égalité comble également des lacunes de longue date qui apparaissent dans la Civil Rights Act. L'article II de la loi de 1964, par exemple, interdit la discrimination dans les lieux publics – des entreprises comme des restaurants et des cinémas – en se fondant sur la race, la couleur, la religion et l'origine nationale. Par exemple, un restaurant ne peut refuser de servir un repas parce que la cliente est noire. Mais la loi n'interdit pas la discrimination fondée sur le sexe – même si la discrimination en fonction du sexe est interdite dans plusieurs autres parties de la loi. La Loi sur l'égalité permettrait l'ajout du sexe, de même que de l'orientation sexuelle et l'identité de genre, dans l'ensemble des domaines couverts par la Civil Rights Act. La loi élargirait également la définition de lieu public. Actuellement, la liste reflète ce qui était populaire en 1964, précisant qu'un « casse-croûte » ou une « buvette » ne peut exercer de discrimination. La Loi sur l'égalité élargirait la catégorie pour refléter les temps modernes en couvrant pratiquement chaque entité qui offre des produits, des services ou des programmes.

23 juillet 2015 (Reuters) Un couple gai des États-Unis affirme que leurs vies ont été « détruites » après le refus par une mère porteuse de la **Thaïlande** de signer les documents leur permettant de faire sortir leur bébé de Thaïlande. La controverse est la dernière en date en matière de maternité de substitution en Thaïlande après plusieurs affaires survenues l'an dernier, dont des accusations qu'un couple australien a abandonné son bébé souffrant de trisomie 21 avec sa mère naturelle, ne ramenant que sa sœur jumelle en santé en Australie.

Dans l'affaire la plus récente, Gordon Allan Lake et son mari espagnol, Manuel Valero, affirme que la mère porteuse Patidta Kusolsang, qui n'est pas la mère biologique du bébé, a décidé qu'elle voulait garder leur bébé, Carmen, alors que le couple se préparait à quitter la Thaïlande. Patidta Kusolsang « avait des réserves » quant à l'orientation sexuelle du couple, a affirmé Gordon Allan Lake, et ne s'est pas présentée à l'ambassade américaine pour signer la demande de passeport de Carmen et leur donner les documents nécessaires pour quitter la Thaïlande.

« Nous avons passé six mois là-bas et nos vies sont détruites, a déclaré Gordon Allan Lake à Reuters. Nos familles ont raté les six premiers mois de la magnifique vie de Carmen ».

La Thaïlande était une destination populaire pour les couples étrangers à la recherche de services de maternité de substitution, en partie à cause de la réglementation peu sévère et des faibles coûts comparativement à ceux en vigueur dans d'autres pays. Après les scandales relatifs à la maternité de substitution de l'an dernier, la Thaïlande a toutefois adopté, en février, une loi qui interdit aux étrangers d'avoir recours aux services d'une mère porteuse de maternité de substitution. La loi n'est entrée en vigueur que le 30 juillet. Ainsi, Gordon Allan Lake et Manuel Valero n'ont pas enfreint la loi thaïe en ayant recours à la maternité de substitution l'an dernier.

23 juillet 2015 (The Local) Après 20 ans à titre de publication la plus populaire pour les homosexuels en **France**, le magazine criblé de dettes *Têtu* est liquidé. « Tout le monde a été mis à pied. C'est une douzaine de personnes, y compris cinq journalistes », a indiqué le rédacteur en chef Yannick Barbe.

Têtu a été fondé par le magnat des affaires Pierre Bergé, l'amant de longue date du gourou de la mode Yves Saint-Laurent. Il fonctionnait dans le rouge depuis le début. Yannick Barbe a indiqué que le magazine a souffert du débat sur le mariage homosexuel et l'adoption qui a divisé la société française. Ces questions ont rendu les annonceurs et les investisseurs potentiels « nerveux ».

25 juillet 2015 (Time) Le président américain Barack Obama encourage les pays africains à traiter de manière égale les gais et lesbiennes en vertu de la loi, une position qui demeure impopulaire dans une grande partie du continent. L'homologue **kenyan** d'Obama a répliqué en qualifiant le sujet de « faux problème » pour son pays. Obama a abordé le problème délicat lors de sa première journée complète au Kenya, le pays de naissance de son père. Il a utilisé ses propres antécédents comme Afro-Américain, constatant que l'esclavage et la ségrégation faisaient partie du passé des États-Unis et indiquant qu'il était « douloureusement conscient de l'histoire quand des gens sont traités différemment en vertu de la loi ».

« C'est la voie par laquelle les libertés commencent à s'éroder et que de mauvaises choses se produisent » a ajouté Obama pendant une conférence de presse tenue conjointement avec le président kenyan Uhuru Kenyatta. « Quand un gouvernement prend l'habitude de traiter les gens différemment, ces habitudes peuvent se répandre. »

Le président Kenyatta est resté indifférent, indiquant que les droits des homosexuels « ne sont pas vraiment un problème de grande importance pour les Kenyans. Et c'est un fait ». Plusieurs politiciens et leaders religieux kenyans avaient averti Obama en termes directs que toute ouverture relative aux droits des homosexuels ne serait pas bien accueillie au Kenya, où les relations sexuelles homosexuelles sont passibles d'une peine maximale de 14 ans de prison.

La visite d'Obama en Afrique – la première par un président américain en exercice – était souhaitée depuis longtemps par ce pays d'Afrique de l'Est où il est considéré comme un fils du pays.

30 juillet 2015 (Reuters) Un homme juif ultra-orthodoxe poignarde et blesse six participants, dont deux grièvement, lors du défilé annuel de la Fierté tenu à Jérusalem. Les policiers ont indiqué que le suspect avait été emprisonné pour une attaque similaire survenue il y a dix ans.

Environ 5 000 personnes célébraient la Fierté en marchant dans le cadre du défilé quand un homme a foncé dans la foule, apparemment en provenance d'un supermarché, et a poignardé quelques participants ont indiqué des témoins. « Nous avons entendu des personnes crier, tout le monde a couru se réfugier, et il y avait des personnes ensanglantées sur le sol », a déclaré Shai Aviyor, un témoin interviewé sur Channel 2, une chaîne israélienne.

C'était la pire attaque en plusieurs années à survenir lors du défilé à Jérusalem, une ville divisée où la population religieuse est plus omniprésente que d'autres parties d'**Israël**. Cette attaque a renforcé les tensions à travers le pays parmi les différents groupes sociaux.

La police a affirmé avoir arrêté l'auteur présumé de l'attaque, un homme ultra-orthodoxe. La porte-parole Luba Samri a indiqué qu'il s'agissait du même assaillant emprisonné pour avoir poignardé trois marcheurs à Jérusalem en 2005 lors d'un événement similaire. Les journalistes israéliens affirment que le suspect avait été libéré de prison plusieurs semaines auparavant.

Les policiers et les médecins ont indiqué que l'attaquant avait blessé six personnes. Deux d'entre elles, dont une jeune femme, ont été transportées à l'hôpital dans un état grave

2 août 2015 (Huffington Post) Une porte-parole d'un hôpital **israélien** indique qu'une adolescente poignardée par un extrémiste homophobe lors du défilé de la Fierté de Jérusalem est décédée. Hadar Elboim de l'hôpital Hadassah a déclaré que la jeune fille de 16 ans avait succombé à ses blessures et que ses organes seraient donnés.

4 août 2015 (AP) La communauté LGBT de la **Jamaïque** présente sa première célébration de la Fierté gaie, un événement tenu pendant une semaine qui aurait auparavant été quasi impensable dans un pays des Caraïbes longtemps décrit comme l'un des endroits sur Terre les plus hostiles envers l'homosexualité. Les activités de la capitale Kingston incluaient une mobilisation éclair [flash mob] dans un parc, une soirée dansante, une exposition d'art et des numéros mettant en vedette des chansons et des poèmes par des personnes lesbiennes, gais, bisexuelles et transgenres de la Jamaïque.

Les défenseurs des droits des homosexuels ont affirmé que les activités pacifiques sont une indication claire que la tolérance envers les personnes LGBT s'améliore sur l'île même si les traces sont fréquentes et que les lois de longue date qui criminalisent les relations sexuelles homosexuelles entre des hommes sont encore présentes dans les livres.

8 août 2015 (Time) Un an après l'annulation, en raison de vives pressions internationales, d'une loi qui punissait les actes homosexuels par une peine de prison à vie, des centaines d'**Ougandais** se réunissent pour une marche en faveur des droits des homosexuels sur la rive du lac Victoria. Environ 400 personnes, dont certaines tentaient de masquer leur identité en couvrant leur visage, étaient présentes pour la marche à Entebbe, au sud-ouest de la capitale ougandaise Kampala.

L'homosexualité demeure illégale en Ouganda. Les attitudes sociales envers la communauté LGBT sont également devenues de plus en plus négatives au cours des dernières années. Le président ougandais Yoweri Museveni a même encouragé les personnes à rapporter toute « activité homosexuelle suspecte ».

12 août 2015 (El Pais) Le **Mexique** continue de faire des progrès quant aux droits égaux pour les homosexuels. La Cour suprême nationale du pays a étendu les droits d'adoption aux couples homosexuels, après avoir indiqué son intention de la faire lors de sa décision historique de juin en faveur du mariage homosexuel. La décision la plus récente du plus haut tribunal du pays déclare inconstitutionnel un article de la loi de l'État du Campeche qui interdit aux conjointes et conjoints de fait – hétérosexuels ou homosexuels – d'adopter des mineurs.

Le vote de neuf voix contre une en faveur de cette décision ouvre la voie au Mexique pour qu'il étende ce droit à l'échelle fédérale. À partir de maintenant, tout appel sur la base de l'inconstitutionnalité en ce qui concerne cette question sera examiné selon cette reconnaissance officielle du droit à l'adoption reconnu par la loi. La Cour a indiqué que l'article abrogé déclenchait des « effets discriminatoires à l'encontre des personnes » impliquées dans des partenariats domestiques et que le fond de l'article violait le droit fondamental de fonder une famille.

27 août (Fugues) Un documentaire sur les enfants dont les parents sont du même sexe a été interdit de diffusion dans les écoles de l'État le plus peuplé d'**Australie**. « Gayby Baby, » qui suit la vie de quatre enfants qui grandissent auprès de parents homosexuels devait être montré dans les lycées de Nouvelle-Galles-du-Sud, dans le cadre d'une journée de promotion de la diversité et du vivre ensemble.

Mais après que le *Sydney Daily Telegraph* en a fait ses gros titres, le ministre de l'Éducation de Nouvelle-Galles du Sud Andrew Piccoli a décidé d'y mettre le holà, du moins pendant les heures de cours. « J'ai ordonné au ministère de l'Éducation de s'assurer que le film n'est pas montré pendant les heures de classe », a-t-il déclaré.

Des nouvelles de la Coalition des familles LGBT RENCONTRES À VENIR

SEPTEMBRE 2015:

◆ MARDI 1ER SEPTEMBRE DE 12H15 À 15H00

MONTRÉAL : CONFÉRENCE SUR LA GESTATION POUR AUTRUI À L'INRS: LES RELATIONS ENTRE LES PARENTS D'INTENTION, LEUR ENFANT ET LEUR SURROGATE: LA GESTATION POUR AUTRUI À LA LUMIÈRE DES ENJEUX LÉGAUX, ÉCONOMIQUES ET CULTURELS

La conférence sera présentée par Jérôme Courduriès (Université Toulouse) et suivi par un atelier animé par Michelle Giroux (Université d'Ottawa) intitulé : À la lumière des enjeux entourant la gestation pour autrui : quel encadrement juridique pour l'avenir?

Lieu: Centre – UCS de l'INRS, Montréal // salle 1106 // 385, rue Sherbrooke Est, H2X 1E3 // Métro Sherbrooke, sortie rue de Rigaud En visioconférence à l'INRS-Québec sur réservation uniquement // salle 2324 // 490, rue de la Couronne, Québec, G1K 9A9

Entrée libre.

◆ **SAMEDI 5 SEPTEMBRE À PARTIR DU MIDI**
QUÉBEC (VILLE) : JOURNÉE COMMUNAUTAIRE

Visitez notre kiosque sur la rue St-Jean!

◆ **DIMANCHE 6 SEPTEMBRE À 11H30**
QUÉBEC (VILLE) : PIQUE-NIQUE FAMILIAL À LA PLACE D'YOUVILLE

Pour les familles LGBT et nos alliés.es. Des boîtes à lunch seront disponibles sur place! Organisé en collaboration avec l'alliance arc-en-ciel.

<http://www.arcencielquebec.ca/activites/fete-arc-en-ciel/programmation/>

◆ **SAMEDI 19 SEPTEMBRE DE 10H00 À 14H00.**
LAURENTIDES : JUNGLE MAGIQUE/ TERRAIN DE JEUX INTÉRIEUR POUR ENFANTS

<http://www.junglemagique.com/french/jungle.php>

Pour plus d'info et pour réserver veuillez contacter Claudy Harvey : 819-430-3955 ou claudyharvey@hotmail.com

◆ **SAMEDI 19 SEPTEMBRE À PARTIR DE 10H00**
QUÉBEC (VILLE) : CUEILLETTE DE POMMES À LA FERME GENEST

<http://www.fermegenest.com>

418-831-9967

2091, Marie-Victorin, Saint-Nicolas

\$: abordable et variable, les gens paient pour des produits frais qu'ils consommeront

Pour plus d'info, veuillez contacter Mona Belleau : monabelleau@gmail.com

◆ **SAMEDI 26 SEPTEMBRE DE 11H00 À 15H00. (DATE DE PLUIE: DIMANCHE 27 SEPTEMBRE)**
MONTRÉAL : PIQUE-NIQUE FAMILIAL AU PARC LAFONTAINE

Le point de rencontre c'est le coin nord-est du parc près de **Rachel et av. Émilie Duployé**. L'aire du pique-nique est juste à côté de l'air de jeux des enfants. Ça commence à 11 h.

N B. Collations et breuvages seront disponibles sur place, mais svp amenez votre diner. Si vous voulez, vous pouvez partager des collations, de la musique, des jeux et des couvertures de pique-nique avec les autres.

OCTOBRE 2015:

◆ **SAMEDI 17 OCTOBRE À 9H00**
QUÉBEC (VILLE) : ACTIVITÉ FAMILIALE – RECRÉOFUN - CENTRE D'AMUSEMENT

<http://www.recreofun.com/fr>

Lieu: 1289, avenue Jules-Verne, L'Ancienne-Lorette

Pour plus d'info, veuillez contacter Mona Belleau : monabelleau@gmail.com

◆ **SAMEDI 17 OCTOBRE 17 À 11H00**
ACTIVITÉ POUR L'HALLOWEEN : CUEILLETTE DE CITROUILLES AU VERGER LABONTÉ
(Veuillez consulter le document joint pour de plus amples renseignements)

NOVEMBER 2015:

◆ **DIMANCHE 1^{er} NOVEMBRE de 9H30 A.M. À 11H00.**
RENCONTRE DE JEUNES PARENTS

Activité discussion entre parents et bébés (jusqu'à environ 2 ans)

Chansons et comptines pour les enfants puis discussions au choix des parents présents.

Espessos pour les parents et collations pour tous.

Lieu: À l'espace café de la boutique La culotte à l'envers ,3162 Masson, Montréal H1Y 1Y1

Prévenir Emilie ejouvin@hotmail.com ou sur Facebook

◆ **MARDI 10 NOVEMBRE 10 À 19H**
MONTRÉAL : CONFERENCE SUR LA LOI 35 ET LES DROITS POUR LES PERSONNES TRANS
(Veuillez consulter le document joint pour de plus amples renseignements)

◆ **SAMEDI 14 NOVEMBRE À 9H30**
QUÉBEC (VILLE) : POUR LES FAMILLES: ACTIVITÉS LIBRES EN GYMNASÉ
Détails à venir

◆ **SAMEDI 21 NOVEMBRE ET/OU DIMANCHE 22 NOVEMBRE**
FIN DE SEMAINE INTENSIVE À MONTRÉAL POUR LES FUTURS PARENTS LGBT
L'inscription à l'avance est obligatoire : (514) 878-7600 ou info@famillesLGBT.org
Le nombre de places est limité.
(Veuillez consulter le document joint pour de plus amples renseignements)

BABILLARD :

◆ **Le Centre des femmes du Verdun** offre l'écoute individuelle pour lesbiennes les mercredis de 9 h – 12 h et une série d'ateliers sur les relations lesbiennes saines. Pour plus d'information : 514-767-0384 ou site Web : www.centredesfemmesdeverdun.org

◆ **La Marg'Elle** est un groupe pour femmes homosexuelles et bisexuelles affilié à la Maison des Femmes des Bois-Francs. Briser l'isolement, favoriser l'échange, l'identification et l'affirmation de soi.
Info : margelleboisfrancs@hotmail.com
www.lamargelle.spaces.live.com
819-758-3384

◆ **Dorshei Emet B'nei Mitzvah Program:** Do you have children entering grade 6? We offer a meaningful program in which children discover the relevance of their Jewish heritage. Dorshei Emet is a welcoming Synagogue to individuals and families of all backgrounds, and to interfaith and LGBTQ families. 514-486-9400 (Alys Geiger), www.dorshei-emet, or drop in anytime to Saturday morning Shabbat services, 10h00 to 12h15, and stay for a light lunch and meet some of the members!

◆ **Le Centre des femmes de Rivière-des-Prairies ! 514-648-1030**
Nous sommes ouvertes aux lesbiennes ! Si vous avez besoin de plus d'informations vous pouvez consulter notre site web : www.cdfdrp.qc.ca ainsi que le site de notre regroupement : www.rcentres.qc.ca/propos.html

◆ **L'Écho des femmes de la Petite Patrie** est un centre de femmes qui offre des rencontres pour lesbiennes. Ces rencontres ont lieu les lundis soirs aux deux semaines de 19h00 à 21h30, et sont animées par une personne ressource. Ces rencontres, qui se veulent un lieu d'échange, de ressourcement et d'information, s'intéressent aux réalités et aux conditions de vie des lesbiennes. Les rencontres sont en français. Un service de halte-garderie est disponible avec réservation faite une semaine à l'avance. Le centre est situé au 6032 St-Hubert (métro Beaubien). Téléphone (514)277-7445, télécopieur (514)277-1689

DIVERS :

◆ *****Thérapie de couple et familiale** – grâce au régime d'assurance-maladie*** Le Centre d'orientation sexuelle de l'Université McGill (COSUM) accueillera des stagiaires de deuxième cycle en service social et thérapie de couple et familiale lors de la prochaine année universitaire.

Ces jeunes professionnels s'occuperont de familles et de couples tout en étant sous la supervision des spécialistes du COSUM. Les services seront gratuits et offerts en semaine et certains soirs. Pour plus de renseignements, appeler au 514-934-1934 poste 43585 et laisser un message. L'infirmier ou l'infirmière à l'accueil vous rappellera dans quelques jours.

◆ Traducteurs, rédacteurs, etc. : Nous sommes à la recherche de bénévoles pour la traduction française de ce bulletin. Toute contribution (même à raison d'une page ou deux par mois) est la bienvenue. Si vous êtes disponible, veuillez nous contacter : info@famillesLGBT.org

◆ La *Bibliothèque À livres ouverts* abrite une collection de plus de 5500 livres qui abordent des sujets qui touchent nos communautés. La moitié des livres de la bibliothèque sont en français, ce dont nous sommes très fiers. La

collection compte beaucoup d'auteures lesbiennes ainsi que des livres pour enfants et pour adolescents au sujet de l'homosexualité et de l'homoparentalité. Le site Web de la Bibliothèque À livres ouverts www.ccglm.org/fr-b vous permet de consulter le catalogue de la bibliothèque via l'Internet. Elle se situe au CCGLM, 2075, rue Plessis à Montréal. Venez nous visiter! Ouvert les mercredis et les vendredis de 13 h à 20 h. (514) 528-8424.

- ♦ Les Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw invitent les couples gais et lesbiens anglophones et bilingues à considérer la possibilité de devenir familles d'accueil. De nombreux bébés, des enfants d'âge préscolaire et des jeunes plus âgés sont en attente d'une famille d'accueil. Pour certains enfants, le projet est de les aider à réintégrer leur propre famille ; pour d'autres, il s'agit de travailler en vue d'une adoption. Quel sentiment extraordinaire que de savoir que vous avez fait une différence dans la vie d'un enfant en lui offrant un environnement stable, sécuritaire et aimant. Pour plus d'information, veuillez contacter : Rena Rubin, Foster Care Recruiter, au 932-7161, poste 416 ou par courriel à rena_rubin@sss.gov.qc.ca.

.....
Le babillard est un forum libre permettant aux membres de communiquer entre elles. Si vous désirez afficher une annonce dans la prochaine édition du bulletin, envoyez-la-nous en tout temps à info@famillesLGBT.org ou par la poste à CFH, 2401, rue Coursol, Montréal (Québec) H3J 1C8. Si vous avez quelque chose à annoncer, à vendre, à louer ou à acheter... dès que de l'argent doit être échangé, vous pouvez placer une petite annonce dans le bulletin pour 20 cents le mot.
